



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 7 juillet 2022

N°04 – D. 07.07.2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à huit heures trente, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3.3. Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, WITINDI Matis, DUTILLEUL Noémie, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, NICOLAS Pascaline, DESPREZ Frédéric, BOLF Edith.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERMILLOD Martial), PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), LEROY Anne (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), MICHEL Mickaël (donne procuration à FORESTIER Gérard), CHARLETY Arthur (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), NEUDER Yannick (donne procuration à MERLE Elsa), PUGÉAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PELLA Dominique (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 28 juin 2022,

Considérant la lettre d'orientation budgétaire;

Considérant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant que sur proposition du Président de l'Université Grenoble Alpes, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget ;

| Date | Événement |
|--------------------------------------|--|
| Jeu. 7 juillet 2022 | Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en CA de l'UGA et Diffusion de la Lettre de cadrage |
| Mi-juillet 2022 | Ouverture d'OSB pour les Laboratoires de l'UB Recherche |
| Mi-septembre 2022 | Réunion Référénts FA (rappels techniques sur préparation budget) |
| Mi-septembre 2022 | Notification des dotations 2023 (et saisie dans OSB par la DGD FA) |
| Mi-septembre 2022 | Ouverture d'OSB pour les Composantes/DGD/Serv. Communs/SACD |
| Ven. 30 septembre 2022 | <ul style="list-style-type: none">Retour des fichiers BI de masse salariale à la DGD RH pour les Composantes/DGD/Services communs/Plan Campus/UB Recherche |
| Ven 07 octobre 2022 | <ul style="list-style-type: none">Date limite de saisie du BI 2023 dans OSB pour les DGD/Services communs |
| Ven. 14 octobre 2022 | <ul style="list-style-type: none">Date limite de saisie du BI 2023 dans OSB pour les Composantes/Plan Campus/UB Recherche |
| Lun. 17 oct. au Ven. 28 oct. 2022 | Dialogues budgétaires avec les différentes DGD, ainsi qu'avec MEDIAT, SUAPS, BAPSO et DSIM |
| Lun. 31 oct. au Ven. 5 nov. 2022 | Dialogue budgétaires avec certaines composantes si nécessaire (<i>attention : fermeture pédagogique du Lun. 31 oct. au Ven. 5 nov. 2022</i>) |
| Jeudi 10 nov. 2022 | Derniers arbitrages politiques éventuels |
| Lun. 14 au Lun. 28 nov. 2022 | Elaboration des documents budgétaires (rapport, annexes) |
| Lun. 28 novembre 2022 | Date limite d'envoi du BI 2023 à la DRAES (Rectorat) |
| 1 ^{ère} quinzaine déc. 2022 | Réunion avec la DRAES |
| Mar. 6 déc. 2022 | Commission Permanente de l'UGA |
| Mar. 13 déc. 2022 | Vote du Budget Initial 2023 par le Conseil d'Administration |

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 42 |
| Membres présents | 25 |
| Membres représentés | 13 |
| Nombre de votants | 38 |
| Voix favorables | 29 |
| Voix défavorables | 9 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

Publié le : 25/08/2022

Transmis au Rectorat le : 25/08/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 7 juillet 2022

Pour le Président et par délégation



Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023



| | |
|--|----------|
| CONTEXTE ET ORIENTATION POUR L'UGA | 2 |
| ÉLÉMENTS DE CONTEXTE..... | 2 |
| ORIENTATIONS POUR L'UGA | 2 |
| CONTEXTE ET ORIENTATION POUR L'UGA HORS ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES..... | 3 |
| ÉLÉMENTS DE CONTEXTE..... | 3 |
| ORIENTATIONS | 4 |
| PRINCIPES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2023 | 6 |
| <i>Principes de construction.....</i> | 6 |
| <i>Calendrier et procédure budgétaire.....</i> | 8 |
| <i>Calendrier campagne emploi enseignants-chercheurs</i> | 8 |

CONTEXTE ET ORIENTATION POUR L'UGA

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Première étape de l'élaboration du budget 2023, le débat d'orientation budgétaire (DOB) possède pour objectif de traduire en termes financiers les axes stratégiques de l'Université Grenoble Alpes. La lettre d'orientation budgétaire (LOB) donne les grandes orientations en termes de choix budgétaires et financiers de l'université et constitue un des outils de pilotage essentiels pour ses instances de gouvernance. La LOB permet notamment une mise en perspective lors de l'examen du budget primitif et des budgets rectificatifs par les instances concernées.
2. L'élaboration du budget 2023 de l'université Grenoble Alpes s'effectue dans le cadre de l'organisation des compétences et des procédures décrites dans ses statuts notamment les articles 24, 38, 42, 64, 72 et 73 et dans son règlement intérieur notamment les articles 24, 25, 26 et 45.
3. Rappelons que chaque établissement-composante dispose d'une personnalité morale propre et conserve à ce titre une pleine autonomie budgétaire. Toutefois, il doit veiller à respecter les orientations stratégiques ainsi que les orientations budgétaires contenues dans cette lettre.
4. La lettre d'orientation budgétaire de l'UGA est constituée de deux parties :
 - a. La première est globale à l'UGA et s'applique également aux établissements-composantes dont les orientations budgétaires doivent respecter les orientations énoncées dans cette partie ;
 - b. La deuxième partie est spécifique à l'UGA hors établissements-composantes.

ORIENTATIONS POUR L'UGA

Nos principaux objectifs pour 2023 sont :

- Réussir la sortie d'expérimentation ;
- Consolider l'organisation et le fonctionnement de l'UGA notamment :
 - Poursuivre la construction de Grenoble INP Institut d'Ingénierie et de Management de l'UGA avec l'intégration de Grenoble IAE et de Polytech Grenoble ;
 - Poursuivre l'installation des composantes sans personnalité morale, l'École Universitaire de Technologie (EUT), la Faculté Humanités, Santé, Sports, Sociétés (H3S) et la Faculté des Sciences (FdS), avec le transfert des compétences tel que prévu par les statuts et la mise en place du support opérationnel à leur fonctionnement.
- Soutenir nos activités pédagogiques, scientifiques et de vie universitaire notamment :

- Soutenir l'interdisciplinarité et l'excellence disciplinaire pour répondre aux défis de demain et contribuer à une société durable et résiliente.
- Impulser et participer pleinement aux dynamiques territoriales, nationales, européennes et internationales.
- Consolider l'excellence de la recherche et de la valorisation au meilleur niveau international.
- Soutenir les unités de recherche notamment grâce aux moyens de la LPR et aux appels IRGA et équipements scientifiques.
- Poursuivre la structuration et la diversification de l'offre de formation et d'une expérience étudiante inspirante, notamment grâce à la montée en puissance des programmes thématiques de la GS@UGA, au volet structurant de l'IdEx formation et aux AMI Compétences et métiers d'avenir (CMA). Une complémentarité entre ces différents dispositifs devra être trouvée afin que tous les champs de formation de l'UGA puissent bénéficier d'opportunités nouvelles.
- Poursuivre la mise en place de nos unités de service pour répondre au mieux aux attentes des personnels ainsi que des étudiantes et étudiants.
- Réussir la mise en place des projets obtenus dans le cadre de France 2030 notamment les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) et les projets Compétences et Métiers d'Avenir (CMA).
- Poursuivre le développement de collaborations pérennes entre composantes académiques et élémentaires pour palier à l'effet silo des structures. Les discussions entre l'ENSAG – UGA et des composantes élémentaires de l'UGA, notamment l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA), la faculté d'économie de Grenoble (FEG) et la faculté de droit vont être approfondies.
- Poursuivre le renforcement des capacités de pilotage de l'établissement et la mise en place d'une démarche d'amélioration continue et de comités d'usagers.

CONTEXTE ET ORIENTATION POUR L'UGA HORS ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Le coût de l'énergie (gaz, pétrole, électricité et chauffage urbain) augmente dans des proportions inédites : pour l'UGA hors établissements-composantes, les dépenses en fluides qui ont été de 8,5 M€ en 2021 sont réévaluées, du fait de l'évolution des prix, à 11 M€ au budget rectificatif pour 2022.
2. L'inflation induite par les difficultés d'approvisionnement et par la crise de l'énergie se propage à l'ensemble de nos achats. Une inflation de 2,5 % sur nos coûts de fonctionnement hors fluides aura un impact de l'ordre de 1,8 M€. Nos opérations immobilières financées sur CPER ou par le plan de relance, sont également affectées : la révision des coûts amène à revoir les programmes de travaux ou à compléter le financement.
3. La difficulté d'anticiper les niveaux futurs d'inflation introduit une incertitude supplémentaire dans nos prévisions et amènera sans doute à des ajustements lors des budgets rectificatifs 2022 et lors de la construction du budget initial 2023.
4. Toutes ces évolutions entraînent un ajustement de nos prévisions concernant la trajectoire financière.
5. Le marché de l'emploi se tend et le vivier de recrutement sur de nombreuses fonctions se réduit.

6. La poursuite de la mise en œuvre des dispositifs RH de la Loi de programmation de la recherche (LPR) notamment les repyramidages enseignants-chercheurs et BIATSS et les régimes indemnitaires.
7. La poursuite de la mise en œuvre nationale des moyens supplémentaires LPR destinés aux unités de recherche.
8. L'évolution du règlement financier de l'ANR amenant une hausse des préciputs versés et l'augmentation des prélèvements sur les autres projets dans le cadre de la nouvelle convention de site UGA-CNRS.
9. Les réponses aux AMI CMA dont une très grande majorité sont lauréates de l'appel, ce qui apporte des moyens financiers importants dans des champs de formation identifiés.

ORIENTATIONS

10. L'UGA doit poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour :
 - a. Continuer l'adaptation et l'amélioration de son organisation administrative et opérationnelle, en particulier :
 - i. Faire évoluer l'organisation administrative de l'établissement ;
 - ii. Renforcer le pilotage et le contrôle interne ;
 - iii. Réorganiser la chaîne budgétaire et financière ;
 - iv. Rénover les modalités de construction budgétaire et de suivi d'exécution.
 - b. Maîtriser la trajectoire financière :
 - i. Développer les ressources propres ;
 - ii. Optimiser les sources de financement ;
 - iii. Réduire les dépenses hors rémunérations principales ;
 - iv. Maîtriser la trajectoire emploi.
11. L'UGA souhaite continuer à mener une politique ressources humaines ambitieuse basée sur les éléments suivants :
 - a. Poursuivre le repyramidage des emplois d'enseignant-chercheur de l'UGA en ouvrant environ 5 postes de PR au titre du 46-3 réhaussé. Ce dispositif s'ajoute à celui déployé dans le cadre de la LPR.
 - b. Poursuivre le repyramidage des emplois BIATSS de la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers ASI sur la base des décalages corps fonction reconnus dans l'établissement.
 - c. Ouvrir un poste d'enseignant-chercheur au recrutement *Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi* (BOE) et 2 postes de détachement vers le corps supérieur pour les BIATSS.
 - d. Poursuivre la convergence de la politique ressources-humaines avec les établissements-composantes et notamment en matière de recrutement et de rémunération (dont régimes indemnitaires), et de dispositifs relatifs à la carrière et à l'égalité professionnelle des personnels.
 - e. Poursuivre le développement des compétences tout au long de la vie des personnels.
 - f. Déployer un dispositif de soutien à l'accueil et l'intégration des enseignants, des chercheurs et enseignants-chercheurs et à l'accompagnement des carrières académiques.
 - g. Poursuivre une politique de qualité de vie au travail innovante.
 - h. Poursuivre le plan d'action *Human resources strategy for researchers* (HRS4R) et déployer le Plan d'actions égalité (PAE) ;
 - i. Déployer une politique sociale et de rémunération pour rendre notre établissement plus attractif, par exemple en

- i. Améliorant les rémunérations et les trajectoires professionnelles des contractuels avec une évolution du régime indemnitaires des contractuels BIATSS à hauteur de 85 % des titulaires pour la catégorie C et 75% pour les catégories B et A
 - ii. Améliorant le régime indemnitaire et les trajectoires professionnelles des titulaires pour se rapprocher des cibles fixées pour la filière ITRF pour 2027 dans le cadre de la LPR et en reconnaissant davantage l'expertise.
 - iii. Portant le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC C3) à 50 % de la population des enseignants-chercheurs.
12. En matière de recherche, l'UGA va continuer à soutenir fortement ses unités de recherche, notamment :
 - a. Grâce à la dotation LPR, les dotations des unités les moins bien dotées par rapport à leur effectif en enseignants-chercheurs seront revues à la hausse.
 - b. La dotation LPR 2023 sera en partie utilisée pour financer de nouveaux personnels BIATSS en laboratoire avec le double critère de soutenir des unités particulièrement peu dotées et de soutenir des actions et plates-formes mutualisées entre unités.
13. L'UGA porte une stratégie immobilière de réhabilitation de son patrimoine globalement ancien et énergivore. Cette stratégie est résolument tournée vers l'amélioration du confort, donc de la qualité de vie au travail, la sécurisation et la transition énergétique. Par le biais du CPER, de l'opération campus, du plan de relance et d'autres programmes de financement, nous engageons un programme dont les premières réalisations seront livrées avant la fin 2023. Le raccordement progressif au chauffage urbain du campus de Grenoble comme de celui de Valence permet non seulement de « verdir » notre mix énergétique mais aussi de le rendre moins coûteux et moins dépendant de l'évolution des prix du gaz et du pétrole sur les marchés internationaux. Nous travaillons avec la Compagnie de Chauffage Urbain de Grenoble Alpes à une accélération du calendrier de raccordement pour accélérer la transition énergétique. Le déploiement de panneaux photovoltaïques sur toutes nos opérations de réhabilitation en cours participe aussi d'une stratégie de consommation plus propre, plus économe et moins dépendante des cours des fluides internationaux. Enfin, nous réduisons aussi nos émissions de GES et nos coûts par plus de sobriété : nous nous engageons dans un programme plus fin de pilotage de notre chauffage, avec la pose de vannes thermostatiques, d'instruments de suivi et de régulation afin de consommer moins et mieux et d'améliorer le confort des usagers.

PRINCIPES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2023

PRINCIPES DE CONSTRUCTION

Budget initial 2023 :

- Les dotations de fonctionnement, comme par le passé, seront notifiées aux composantes et aux services en accord avec les orientations budgétaires exposées dans les parties précédentes.
- La construction budgétaire de chaque structure s'effectuera cette année selon le modèle qui a servi lors des dialogues de gestion pour rendre compte de l'exécution du budget 2022. La concordance entre la présentation du budget prévisionnel et celle du budget exécuté est essentielle en effet pour un meilleur suivi de l'exécution au niveau de chaque structure comme au niveau agrégé de l'établissement. En vue également d'enrichir l'analyse et d'améliorer le suivi de l'exécution, le nouveau modèle détaille beaucoup plus finement la nature des produits et des charges.
- Les dépenses de mission (déplacements, frais de colloques, missions, réceptions), par nécessité, se sont considérablement réduites avec la crise Covid. Alors qu'elles dépassaient 10,3 M€ en 2019, elles ont totalisé 3,4 M€ en 2020 et 2,6 M€ en 2021. Ces dépenses ont vocation à revenir à un niveau plus important après la crise. Cependant une vigilance particulière est demandée pour essayer de contenir les déplacements et de les réduire autant que possible au strict nécessaire dans un but de responsabilité écologique et économique.

Campagne d'emplois 2023 :

- Selon les engagements pris, les postes qui ont été différés en 2021 à titre conservatoire seront remis en campagne en 2023.
- L'application des décisions prises dans le cadre du PRE 2017-20 sera poursuivie avec les composantes qui n'ont pas encore réalisé les économies attendues. L'ajustement de la trajectoire d'économie s'effectuera en dialogue avec les composantes concernées.
- Lorsqu'ils sont libérés, les postes BIATSS qui avaient été obtenus en surnombre, demandés en renfort ou financés sur des ressources non pérennes, feront l'objet d'une étude attentive de la présidence pour vérifier l'opportunité de leur renouvellement.
- Le conseil d'administration s'est prononcé en date du 11 octobre 2021 sur les mesures à mettre en place pour la maîtrise de la masse salariale. Les principes retenus pour la maîtrise de la masse salariale sont rappelés ci-dessous :
 - Ne pas supprimer de poste enseignant ou enseignant-chercheur tout en permettant des transformations potentielles notamment pour favoriser des passages de MCF en PR et adapter les effectifs aux ambitions de l'établissement ;
 - Différer l'ouverture d'un pourcentage des postes libérés tout en garantissant un remplacement par des contractuels tout au long du différé ;
 - Maîtriser le recours aux contractuels hors projets ;
 - Diminuer les effectifs BIATSS hors postes sur projets à concurrence du nombre global de surnombres et de renforts créés pendant la phase de fusion.
- En vue de rééquilibrer les potentiels des composantes et des laboratoires, un processus de redéploiement des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs sera mené avec chaque structure sur un horizon pluriannuel dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de

moyens. Un chantier sera lancé dès la rentrée pour travailler avec les communautés et les instances sur un processus de mise en œuvre du redéploiement.

CALENDRIER ET PROCEDURE BUDGETAIRE

| Date | Échéance |
|----------------------|--|
| 07-juil-22 | Débat d'orientation budgétaire en CA |
| 11-juil-22 | Ouverture de l'outil de saisie du budget OSB pour les laboratoires de recherche |
| Mi-septembre 2022 | Notification des dotations 2023 |
| 19-sept-22 | Ouverture d'OSB pour les composantes, DGD, Directions, services communs, SACD |
| 30-sept-22 | Retour des fichiers de propositions budgétaires 2023 de masse salariale à la DGDRH |
| 07-oct-22 | Date limite de réception des propositions budgétaires 2023 dans OSB pour les DGD/ Directions/ Services communs |
| 14-oct-22 | Date limite de réception des propositions budgétaires 2023 dans OSB pour les Composantes/ le Plan campus/ l'UB Recherche |
| Du 17 au 28 oct 2022 | Dialogues budgétaires avec les DGD, MEDIAT, SUAPS, BAPSO et DSIM |
| Du 2 au 9 nov 2022 | Dialogues budgétaires avec certaines composantes si nécessaire |
| 29-nov-22 | Transmission des documents réglementaires à la DRAES |
| 13-déc-22 | Vote du budget initial 2023 en CA |

CALENDRIER CAMPAGNE EMPLOI ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

| Étape | Calendrier | Livrable Attendu | Responsable du livrable | Destinataires du livrable |
|--|------------|--|-------------------------|---|
| Diffusion de la lettre de cadrage 2023 et des tableaux annexes | 14 avril | Lettre de cadrage, annexes, calendriers et tableaux. | Présidence | Structures : composantes académiques, Pôles, Composantes, laboratoires, DGD et services communs |

| | | | | |
|---|----------------------|--|-------------------------|---|
| Les composantes élémentaires et les laboratoires transmettent leurs priorités aux pôles | 1 ^{er} juin | Tableau des besoins. Pas d' <i>ex aequo</i> . | Composantes/Labos | Pôles de recherche, composantes académiques, présidence |
| Transmission aux composantes académiques et composantes hors composantes académiques des priorités établis par les pôles | 13 juillet | Tableau des besoins remontés des composantes avec ordre de priorité des pôles. Pas d' <i>ex aequo</i> . | Pôles de Recherche | composantes académiques, présidence |
| Transmission des priorités des composantes académiques et des composantes élémentaires hors composantes académiques, en concertation avec les pôles de recherche | 05 sept | Tableau des besoins remontés des composantes avec ordre de priorité des pôles et des composantes académiques. Pas d' <i>ex aequo</i> . | Composantes académiques | Présidence, DGDRH-DAPRH Mails : dgdrh-campagnes-emplois@univ-grenoble-alpes.fr Et presidence-universite@univ-grenoble-alpes.fr |
| Discussion des propositions d'arbitrages avec les composantes académiques, composantes élémentaires hors composantes académiques, laboratoires et pôles + Arbitrage politique | Du 05 sept au 5 oct | Notifications individuelles par mail | Présidence | DGDRH - DAPRH |